

DÉPARTEMENT DU VAR (83) \_\_\_\_\_

COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS \_\_\_\_\_

---

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

OBJET : MODIFICATION N° 4 DU PLU DE LA  
COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS -  
OUVERTURE À L'URBANISATION DE LA ZONE 3AU,  
SECTEUR GARE

---

---

---

---

DÉPARTEMENT

Var

COMMUNE

Hyères

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M. Olivier LUC, commissaire-enquêteur

commencé le 7 janvier 2025

pour une durée de 32 jours

A Hyères, le 7 janvier 2025

Signature



Jean Boesquet. boesquet.jean@wanadoo.fr.

Bonjour Monsieur Luc,

Si le projet d'échange multimodal n'a encore  
aucune observation sur son importance,  
plusieurs d'entre nous l'interpellent.

1/ l'emplacement à mettre un immeuble R+2

à cet endroit m'interpelle : la maternelle / crèche

Guyonnet ⇒ les élèves vont avoir un immeuble devant  
les yeux avec toute les vapeurs d'échappement des véhicules  
et des bus en stationnement. Sans compter la maison à rénover.

2/ la création d'un nouveau rond point entre le  
parking Audouin actuel et le futur pôle logement  
de l'ancien et allègement EDF/ENEDIS.

Le rond point va amener des ralentissements de  
circulation pour les bus qui auront notamment  
à rendre vers la ville ou vers Casqueranne / le Port.  
C'est déjà bien embouteillé, nul besoin d'ajouter un  
nouveau point de files.

3/ il est question de laisser non payant le parking  
- durant les horaires de 18h30 à 20h00 - qu'est-il prévu  
pour les gens qui perdent le train ? 6€70 par perte  
le train Thyes ⇒ Toulon, soit 13€40 APR. Si on  
rajoute le prix de parking... cela n'incite pas les  
gens à perdre le train, le bus pour les autres voyageurs.

4/ Na proposition de placer le PBN à l'espace 3000.  
a/ Pas de nuisance olfactives ou sonores / perturbations  
ambiantes.

b/ les matches ou événements refont les usages généraux  
des lieux, les autres généralement de W-F ⇒ gratuite  
pour ces activités.

Olivier LUC  
Commissaire enquêteur



c/ un déplacement possible ou via un trottoir roulant  
pourrait faire traverser les voyageurs depuis l'espace  
3000 vers le bout du quai en passant soit par le pont  
chemin de fer, soit une passerelle piétonne rattachée  
à ce même pont.

d/ gratuité du parking liée à un billet de train en  
debus -

e) le déplacement à l'espace 3000, une fois échappés du  
grand site de la presqu'île de Biens, éviterait aux  
voyageurs de regarder sur la dîle presqu'île ou  
les alentours.

f) la piste cyclable arrive au bout de l'espace 3000  
⇒ sécurité pour les cyclistes.

merci de m'avoir lu. J. Boesquet

Monsieur le Commissaire enquêteur

Un pôle multimodal est un point de  
rencontre entre les différents utilisateurs de  
moyens de déplacement. Il est nécessaire  
que tous les accès se regroupent réellement,  
pas donc de longues distances entre différents  
accès (particulièrement sur les quais de la  
gare).

Tous les moyens de transport doivent  
s'y rencontrer, vélos compris (avec parking  
à vélo sécurisé). Nécessité de relier le  
pôle multimodal avec le centre ville par des  
pistes cyclables.

Toutes les personnes doivent avoir un  
accès facile. Je pense aux PMR. Olivier LUC / personne  
Commissaire enquêteur

à mobilité réduite), aux déficients visuels,  
aux fumeurs avec pipelette, aux personnes  
âgées avec diabète, etc.

Les utilisateurs doivent pouvoir par  
une signalétique efficace s'y retrouver (pensons  
aussi aux voyageurs, aux vacanciers). Les chemements  
piétonniers doivent être bien différenciés des pistes  
cyclables et des voies automobiles. Un environnement  
arboré et végétalisé sera le bienvenu, sinon nécessaire.

Pensons dès maintenant aux plus grands  
développements des transports par véhicules électriques:  
point de recharge électrique, navettes électriques  
vers le centre-ville.

Bien sincèrement  
Michel DEMERSSEMAN

à mobilité réduite), aux déficients visuels, aux femmes mères avec poussette, aux personnes âgées avec déambulateur, ...

Les utilisateurs doivent pouvoir par une signalétique efficace s'y retrouver (pensons aussi aux voyageurs, aux vacanciers). Les cheminements piétonniers doivent être bien différenciés des pistes cyclables et des voies automobiles. Un environnement arboré et végétalisé sera le bienvenu, si pas nécessaire.

Pensons dès maintenant aux plus grands développements des transports par véhicules électriques: point de recharge électrique, navettes électriques vers le centre-ville.

Bien sincèrement  
Michel DEMERSSEMANN

Bonjour, je préfère vous adresser mes commentaires par mail. Cordialement. Corine BARRIS

Les membres du Comité Consultatif du Projet Grand Site "Risque de Géométrie et Sécurité Hygiène"

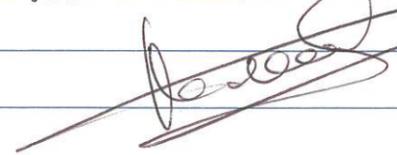
Nous souhaitons être associés étroitement à la conception de ce PEM avec l'ensemble des CILs afin qu'il réponde aux besoins suivants :

- accompagner les habitants à changer de mode: moins de voitures, plus de modes doux et actifs.
- Une vélostation pour stationnement et location de vélos, entretien et réparation de la flotte, vélo-école, d'une capacité de 500 places
- Des pistes cyclables qui convergent vers le PEM, venant de l'Espace 3000, de Hyères centre, de la zone St Martin
- Des transports en commun performants qui permettent d'arriver à la gare sans sa voiture, donc ne nécessitant pas un immense parking pour la garer, et en phase avec les départs de train (en arrivant ¼ d'heure avant)
- Un ticket unique permettant de circuler dans la métropole en bus Réseau Mistral, Zou ou TER au même tarif
- Une signalétique spécifique piétonne et une autre vélo indiquant les distances et les itinéraires pour se rendre en ville, ou vers la gare routière, les centres commerciaux...
- Un parking automobile gratuit pour les PMR munies d'un titre de transport, (les personnes valides, elles, utilisant les transports en commun pour venir à la gare)

Pour l'association "Nécessités Risque de Géométrie" la présidente Eve Bonnaire

Toulon Var Déplacement 7/2/2025

Nous avons constaté que le dossier d'enquête publique n'a pas été mis sur le site de TPM alors que la délibération de TPM et l'avis d'enquête publique prévoient que ces informations seraient disponibles sur ce site. (voir pièces jointes)



Maurice Francaschi  
président Toulon Var Déplacements

Le dossier d'enquête publique n'a pas été mis sur le site de MTPM

MÉTROPOLE  
**TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

À votre service | La métropole TPM | Cadre de vie | Entreprendre et se former | *miniweb*

Rechercher

Vous êtes ici : Accueil > La métropole TPM > Administration > Aménagements > Enquête Publique

Facebook (like box) est désactivé. Autoriser

Inscription newsletter  
Email Address \*  
s'inscrire

### Enquête Publique

- Avis d'ouverture d'une enquête publique unique avec enquête parcellaire conjointe**  
Par arrêté préfectoral du 20 octobre 2023 sur demande du Président de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée (TPM), le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique avec une enquête parcellaire conjointe préalable à la
- Avis d'enquête publique pour la mise en sécurité du Port de l'Ayguaude du Levant**
- Enquêtes publiques - Création de la zone d'activité économique (ZAE) de Prébois**

MÉTROPOLE  
**TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

À votre service | La métropole TPM | Cadre de vie | Entreprendre et se former | *miniweb*

Rechercher **enquête publique Hyères**

Vous êtes ici : Accueil > Résultat de ma recherche

### Recherche actuelle

0 résultat(s) pour "enquête publique Hyères"

**Aucun résultat pour votre recherche.**

**Olivier LUC**  
Commissaire enquêteur

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP24/172 en date du 11 décembre 2024, une **enquête publique portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères-les-Palmiers**. Cette procédure a pour objet de permettre d'ouvrir à l'urbanisation la zone 3AU située sur le secteur de la Gare. Cette modification implique des évolutions de règlement écrit et graphique ainsi que la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Le dossier d'enquête publique mis en consultation comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale PACA n° CU-2023APACA40/3494 du 07/09/2023.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, **du 7 janvier 2025 au 7 février 2025 inclus (soit 32 jours consécutifs)**, à l'Hôtel de Ville de Hyères-les-Palmiers, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Olivier LUC, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon :

- par courrier, jusqu'au 7 février 2025 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, Hôtel de ville de Hyères-les-Palmiers, 12 avenue Joseph Clotis, BP 709 – 83412 HYERES CEDEX)
- par voie électronique jusqu'au 7 février 2025, 16h30, à l'adresse suivante : [mtpm.plu@metropoletpm.fr](mailto:mtpm.plu@metropoletpm.fr) en précisant en objet « Modification n°4 du PLU de Hyères-les-Palmiers. ».

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole ([www.metropoletpm.fr](http://www.metropoletpm.fr)) et de la commune de Hyères-les-Palmiers ([www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)).

Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Madame Céline LOUIS, Service Planification Urbaine – Métropole Toulon Provence Méditerranée – tél : 0494004614.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les

observations du public les jours suivants en Mairie de Hyères-les-Palmiers :

- le mardi 7 janvier 2025 de 9H à 12H,
- le mercredi 15 janvier 2025 de 14H 00 à 16H30,
- le jeudi 23 janvier 2025 de 9H à 12H,
- le mercredi 29 janvier 2025 de 14H à 16H30,
- le vendredi 7 février 2025 de 14H 00 à 16H30.

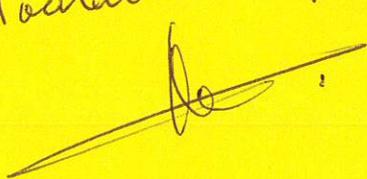
A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Hyères-les-Palmiers pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la commune de Hyères-les-Palmiers.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°4 du PLU de Hyères-les-Palmiers, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.

Toulon Val Déplacements  


**Olivier LUC**  
Commissaire enquêteur